

Accord de libre-échange

Au moment historique où nous entamons ce débat très important pour tous les Canadiens, ces amendements portent sur une lacune fondamentale qui, selon moi, symbolise toute l'initiative du gouvernement en matière de libre-échange. A la lecture du projet de loi C-130, vous découvrirez que le gouvernement a tenté de définir clairement les termes de cet accord. Il a défini les mots «Commission» et «ministre» ainsi que le terme «États-Unis». Comme l'a si bien souligné notre porte-parole en matière de commerce, le gouvernement canadien a oublié de définir ce que c'est que de vivre dans ce pays en n'énonçant pas de façon très catégorique et très claire ce que nous croyons être notre territoire. Il me semble que, dans un projet de loi de cette importance, le gouvernement aurait dû au moins préciser en termes non équivoques nos droits et notre territoire incontestés en tant que nation, plutôt que de permettre aux États-Unis ou à tout autre pays de les interpréter à leur guise.

Faut-il s'étonner que les Canadiens commencent à s'inquiéter lorsque vous parlez de souveraineté, qu'ils commencent à se percevoir comme des citoyens de second rang face aux Américains? Faut-il s'étonner, lorsque vous demandez aux Canadiens quels sont ceux qui profitent le plus de l'accord, quels ont été les meilleurs négociateurs, qui a sacrifié le plus ou qui voulait le plus conclure cet accord, qu'ils répondent que les Américains sont sortis grands vainqueurs.

Cet accord commercial commence par ne pas définir et ne pas reconnaître ce qu'en tant que pays et en tant que Canadiens nous avons tout droit d'exprimer catégoriquement et clairement, à savoir ce que ce territoire représente pour nous et le caractère souverain de notre pays.

Le député de Winnipeg—Fort Garry a évoqué il y a quelques instants l'incident du *Polar Sea*, et plus précisément le ridicule que les Canadiens ont ressenti lorsque le navire américain a sillonné nos eaux. Pour porter l'insulte à son comble, les Américains avaient alors soutenu qu'ils n'avaient pas à nous prévenir ni à obtenir notre approbation au préalable. Qu'avons-nous fait à ce sujet? Que dire de l'insulte que les Terre-Neuviens ont éprouvée lorsque le gouvernement canadien a publié à l'intention de nos jeunes écoliers une carte en couleur où la province de Terre-Neuve était de la même couleur que les États-Unis d'Amérique? Voilà autant d'incidents symboliques qui suscitent les inquiétudes des Canadiens et font ombrage à leurs aspirations.

Tous les Canadiens souhaitent un meilleur avenir économique. Ils souhaitent tous que les générations à venir jouissent d'un niveau de vie que nous à la Chambre et les habitants de nos circonscriptions avons le bonheur de partager. Ils ne veulent pas que leur souhait se réalise au détriment de la valeur inhérente que présente le fait d'être Canadiens et du sentiment intime de contrôler notre propre destinée, de la fierté qu'il y a à être les architectes de nos propres décisions et finalement à façonner notre avenir à notre gré. Il est donc très opportun que dès les premiers instants de ce débat très important, le parti

libéral insiste pour faire entrer dans le préambule de la loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange dont nous discutons, un amendement qui encourage le gouvernement du Canada à reconnaître d'entrée de jeu ce qui fait que nous sommes Canadiens.

Reconnaissons en effet dans le préambule de notre loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, c'est-à-dire de l'accord commercial Mulroney-Reagan, ce qui fait de nous des Canadiens, et cela d'une manière fière, réfléchie et catégorique. Voilà ce que nous recherchons par nos propositions d'amendement. Nous ne demandons pas l'impossible mais plutôt ce que tout gouvernement souverain est capable de faire. Si le gouvernement conservateur n'a pas le courage de s'affirmer face aux Américains et au monde entier, il ne mérite pas de diriger le navire de l'État. Qu'il défende résolument les intérêts du Canada. Qu'il définisse clairement ce qui nous appartient, qu'il fasse connaître la position des deux pays en cause et laisse ensuite les électeurs décider de l'orientation à prendre.

Dès le début, le gouvernement a pris la peine de se prononcer sur toutes sortes de questions, mais il en a oublié une, le Canada lui-même. Ce fait très révélateur explique le malaise qui entoure cette initiative. Nous invitons la Chambre et, mieux encore, le gouvernement à reconnaître cette lacune, cette incongruité ridicule. Tout Canadien qui prend connaissance de ce projet de loi est gêné lorsqu'il constate que le gouvernement a pris la peine de définir ce que sont les États-Unis d'Amérique, mais qu'il a oublié de définir, de promouvoir et de soutenir ce qui nous appartient en propre et constitue la nature même de notre pays.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter brièvement du premier groupe d'amendements que j'appuie avec fierté.

Ce premier groupe d'amendements est nécessaire étant donné que les conservateurs ne connaissent pas la vraie définition du Canada. Je ne veux pas ici faire simplement allusion au projet de loi C-130. Contrairement au parti conservateur traditionnel, le parti conservateur d'aujourd'hui ne semble pas bien comprendre la véritable identité du Canada. Autrement, il n'aurait sûrement pas conclu cet accord commercial. Le parti conservateur ne reconnaît pas le fait que, comme le prouve bien l'histoire des deux pays, le gouvernement fédéral du Canada intervient davantage dans l'économie, la culture et les affaires sociales que ne le fait le gouvernement américain aux États-Unis. En règle générale, les États-Unis respectent le principe établi, je crois, par Thomas Jefferson, un grand citoyen américain. Selon lui, le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins. Nous Canadiens, à cause de notre histoire et de notre géographie, avons dû agir différemment. Il en a découlé une société différente, plus humanitaire, et maintenant on veut renoncer à tout cela.